

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni dans la Salle du Mille Club à l'Hospitalet - Rocamadour, le 18 mai 2021, à 20 h, sous la présidence de Mme Dominique LENFANT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 13

Date de Convocation : 10 mai 2021

PRÉSENTS : M. Didier BAUDET, M. Gérard BLANC, M. Hugues DELPIERRE, Mme Mireille HEREIL, M. Jean Baptiste JALLET, M. Marc LABORIE, Mme Dominique LENFANT, M. Jean Luc MEJECAZE, Mme Sophie VILARD, Mme Cyrielle MENOT, M. Philippe De HOUX ; M. Pierre AMARE, M Philippe LASVAUX

EXCUSÉ : Mme GREZE Martine, Mme DAVID LAGORSSE Aurélie,

ABSENT :

POUVOIRS : de Mme GREZE Martine à Mme Dominique LENFANT, de Mme DAVID LAGORSSE Aurélie à M. Jean Luc MEJECAZE

Secrétaire de Séance : M. Philippe LASVAUX



Mme LENFANT ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance. M. Philippe LASVAUX se propose.

Mme le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Décision modificative n°1 sur BP 2021 Commune.

Mme le Maire propose également de décaler le point 13 qui sera présenté après l'approbation du PV de la réunion du 13 avril.

Les membres présents donnent leur accord.



1- Présentation par M. FONTAINE architecte DPLG du projet de construction de la nouvelle mairie et du Centre des congrès et par M. MARTINEZ des besoins en équipement de cette salle.

Sur la base d'une présentation par power point M. FONTAINE architecte donne connaissance des plans de la future mairie et du centre des congrès.

Globalement le montant des travaux est de : 2 175 589.26 € ht répartis comme suit :

- Partie mairie : 770622.18 €
- Partie centre des congrès : 1 404 967.08 € ht

La superficie du bâtiment est de 1 089 m² construit.

17 lots dont 10 entreprises lotoises ont été retenues pour la construction du bâtiment.

18 mois de travaux – Interruption du chantier en aout (fermeture des entreprises)

Mme Hereil souhaite savoir si la toiture de la partie centre congrès sera végétalisée. Réponse non. Elle attire l'attention sur les problèmes d'étanchéité des toits terrasses. L'architecte rassure le Conseil Municipal en insistant sur les progrès faits en matière d'étanchéité.

M. Blanc demande si un cheminement autour du bâtiment est prévu. M. Baudet précise qu'une négociation est en cours avec les propriétaires du terrain voisin pour l'achat d'une bande de terrain.

M. Delpierre s'inquiète des tarifs des matériaux qui augmentent et souhaite savoir quel en sera l'impact sur le montant global du chantier. M. Fontaine précise que les prix sont bloqués dans le cadre du marché et qu'une actualisation des prix est cependant prévue et calée dans le cadre du marché. Aujourd'hui on constate un retard de livraison de trois à quatre semaines sur le fer. Les entreprises s'organisent en anticipant autant qu'elles le peuvent. A noter également en ce moment une crise sur le bois.

M. Amaré demande comment est prévu le nettoyage de fin de chantier. Réponse : 2 nettoyages sont prévus dans le cadre du marché. Un premier pour permettre la réception préalable des travaux ; Suite à cette opération et en fonction des réserves les entreprises sont appelées à ré intervenir sur le chantier pour lever ces réserves et suite à cela un deuxième nettoyage est prévu avant livraison définitive.

M. Martinez Directeur Artistique et technique se présente. Il connaît bien Rocamadour où il a exercé en tant que Directeur des Lumières du Temps.

Il a été consulté par la Mairie pour un projet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les équipements techniques et scénographiques de la salle du Centre des Congrès dans la perspective de pouvoir accueillir, en plus des séminaires, des spectacles et des concerts.

Il évoque les points sur lesquels il va intervenir : son, lumière, vidéo, structure de scène, draperie, et gradins mobiles. Il précise qu'il sera nécessaire de rester raisonnable dans le choix de l'équipement ce qui permettra malgré tout d'accueillir du théâtre, du classique, du lyrique.

M. Delpierre souhaite savoir s'il sera possible de visualiser des films dans cette salle. Réponse affirmative.

Concernant la gestion de la salle M. Martinez préconise de recruter un salarié dédié à la salle et de faire appel à un régisseur en fonction du besoin.

M. Amaré souhaite savoir quel sera l'équipement cuisine. M. Fontaine répond que l'équipement prévu sera de l'ordre d'un équipement pour traiteur.

M. Martinez donne connaissance de l'estimation qu'il a faite approximativement : 175 000 € d'équipements.

Mme le Maire remercie MRS Fontaine et Martinez pour leur intervention. Ils quittent la salle à 21 h 30.

2- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 13 avril 2021

Madame le Maire demande aux élus si des modifications ou des observations doivent être apportées au procès-verbal de la réunion du 13 avril 2021.

Aucune observation n'étant émise, ce document est approuvé par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs

INFOS : Mme le Maire donne lecture d'un courrier précisant que les personnes ayant émis le souhait de s'installer sur Mayrinhac le Francal sous le principe d'une Stecal ont trouvé un hébergement, et que donc le terrain sera libéré de toutes installations au 31 août 2021.

Par ailleurs il est précisé que dans le cadre de l'organisation des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin, les élus sont invités à rechercher des personnes acceptant de siéger au bureau de vote soit au Mille club, soit à Mayrinhac.

Les noms de ces personnes sont à communiquer au secrétariat de la mairie le plus tôt possible.

3- Compte rendu Stratégie d'actions Programme National d'Investigations

M. J.B. Jallet expose que la commune de Rocamadour est lauréate de l'appel à projet du « Programme National d'Investigation » (PNI). Ce dispositif, porté par l'antenne du ministère de la Cohésion des Territoires, vise à construire avec les collectivités territoriales des services publics numériques adaptées aux problématiques rencontrées par les habitants.

Il rappelle que c'est après présentation de la stratégie d'action numérique, lors du conseil municipal du 04 mars 2021, que les membres de la commission (Dominique Lenfant, Jean-

Luc Mejecaze, Aurélie Lagorsse, Pierre Amaré et Jean-Baptiste Jallet) ont décidé de candidater à l'appel à projet du « Programme National d'Investigation » (PNI).

Ainsi, 33 collectivités en France ont été sélectionnées sur candidature, afin de participer à cette investigation de 3 mois, dotée d'une enveloppe de 30 millions d'euros et entièrement financée par le Ministère. Ce programme va permettre à un agent public de la commune de Rocamadour, Nathalie Hamoniaux, et les élus référents de la commission numérique, Aurélie Lagorsse, Pierre Amaré et Jean-Baptiste Jallet, d'être formés chaque semaine par des experts du numérique dans la conception et le test de services publics numériques. L'objectif local de cette initiative doit permettre à la commune de Rocamadour, par le biais de son site internet, de faciliter l'accès aux démarches administratives du quotidien (les cartes grises, permis de conduire, demande de documents d'état civil, démarches auprès de différents organismes sociaux) pour les habitants de la ruralité.

A ce titre, une période de 3 semaines d'investigation auprès des amadoriens et amadoriennes débute et doit permettre aux référents locaux cités de recueillir les avis, retours d'expérience, besoins et attentes des habitants quant aux démarches administratives qui les concernent et les problématiques diverses qu'ils peuvent rencontrer.

Ainsi, la mairie propose aux habitants de Rocamadour de participer à des entretiens individuels qui permettront de mettre en place une action numérique adaptée et complémentaire de l'offre de service public existante. Les permanences se tiendront au foyer rural - le Mille Club aux dates suivantes : samedi 29/05/2021 de 10h00 à 12h00, lundi 31/05/2021 de 14h30 à 16h30 et samedi 05/06/2021 de 10h00 à 12h00.

M. J. B. Jallet invite les élus à faire part de ces entretiens à leur entourage avec possibilité de s'inscrire auprès de la mairie par téléphone ou par courrier électronique.

Deux élus se proposent : Mme Cyrielle MENOT, et M. Gérard BLANC.

4- Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus

Mme le Maire indique que, pour la première fois cette année, les communes et EPCI doivent établir un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités perçues par leurs élus. C'est la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 qui a introduit cette nouvelle obligation.

Ainsi Mme le Maire présente un état libellé en euros, sur lequel figurent les indemnités dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au syndicat de l'eau potable ou au sein d'une société d'économie mixte.

Le Conseil Municipal prend acte.

5- Approbation du Pacte de Gouvernance de Cauvaldor

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne n°14-09-2020-002 en date du 14 septembre 2020 portant décision de

l'élaboration d'un Pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de communes ;

Vu le projet de Pacte de gouvernance ;

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, décide, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- **D'APPROUVER** le projet de Pacte de gouvernance de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération

6- Election au Conseil d'administration de l'AMAR – Association Mutualiste de Rocamadour

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à la nomination d'un délégué suppléant pour siéger au Conseil d'Administration de l'AMAR, Madame le Maire demande qui est candidat, après avoir rappelé qu'elle est déléguée titulaire depuis juillet 2020

M. Philippe De Houx, se porte candidat.

M. Philippe De Houx est proclamé délégué suppléant auprès du conseil d'administration de l'AMAR.

7- Stationnement coiffeuse à l'Hospitalet

Mme le Maire a reçu une personne qui souhaiterait, à compter du mois d'Aout 2021, installer son camion coiffure aménagé avec recyclage d'eau, sur le parking devant le garage de l'école.

Ses besoins : un branchement en électricité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Donne son autorisation pour l'installation de ce camion coiffure
- Décide de fixer à 43.35 €/ mois le prix de location du domaine public qui sera intégré dans la délibération des tarifs Taxe de stationnement 2021.

8- Tarifs taxe de stationnement 2021

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2213-6 et L 2331-4,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la voirie routière,

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des propositions de tarifs 2021 qui compte tenu de la situation due au Covid 19 pourraient être, comme en 2020, ramenés aux tarifs pratiqués en 2018 afin de soutenir l'activité commerciale.

Après en avoir délibéré il est décidé :

- De remettre à chaque commerçant un dossier comprenant :
 - o Une demande d'occupation du domaine public,
 - o Une copie de l'arrêté portant réglementation de l'occupation du domaine public,
 - o Une copie de la délibération du Conseil Municipal fixant les tarifs.

- De fixer les tarifs pour l'année 2021, ainsi qu'il suit :

Étalage : Linéaire de moins de 1m (pour l'année civile) : 61,20 €

Linéaire de 1m à 2m maximum (pour l'année civile) : 147,90 €

Terrasse ou gares : Secteur 'Place de l'Europe' zone piétonne, le m² (année civile) : 20,40 €

Autres secteurs, le m² (année civile) : 16,44 €

Les Menus de Restauration traditionnelle et de Restauration Rapide : gratuit

Les ventes au déballage (camion) : La journée : 45,90 €

Emplacement Camion 'Coiffure' : 43.35€/mois

Courette, parcelle AS 480 : 32,22 €

Décide que ces tarifs sont applicables aux autorisations d'occupation du domaine public accordées pour l'année civile 2021.

Fixe le règlement des droits de voirie comme suit :

Article 1 : Le droit de voirie est calculé et fixé dans l'arrêté municipal notifié au bénéficiaire sur la base du tarif fixé par la présente délibération,

Article 2 : La redevance est calculée sur la base de la surface d'occupation maximum du domaine public, déclarée par le pétitionnaire ou mesurée d'office par l'autorité compétente en cas d'occupation non autorisée,

Article 3 : Toute période commencée est due.

Article 4 : Le droit de voirie est dû à compter du jour de la notification de l'autorisation,

Article 5 : Le non-paiement des droits de voirie peut entraîner le refus d'autorisation ou de renouvellement pour l'année suivante,

Article 6 : Le non-respect du règlement d'occupation du domaine public sera constaté par procès-verbal et pourra être transmis au Procureur de la République aux fins de poursuites pénales.

Ces dispositions et ces tarifs sont validés par le Conseil Municipal par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention.

Mme le Maire donne connaissance de la demande formulée par le propriétaire du Petit Train qui souhaiterait avoir une réduction du montant de la taxe appliquée pour la gare du Petit Train en raison de la diminution de la saison touristique liée à la pandémie.

Le Conseil municipal ne donne pas une suite favorable à cette requête en précisant qu'un effort est fait en maintenant les tarifs de 2018 comme cela a déjà été fait en 2020.

9- Affectation de la Gariotte place de l'Europe

Suite à l'achat d'une maison par le Festival de Rocamadour, destinée à accueillir les bureaux administratifs du Festival au rez de chaussée et une résidence d'artistes à l'étage, et

Considérant que le terrain est classé en zone Ub ne permettant pas une exploitation commerciale donc pas de possibilité d'installer une billetterie, et

afin d'éviter un va et vient de véhicules autour du bâtiment, pendant la période du Festival, M. De Houx propose de mettre à disposition la gariotte Place de l'Europe. Ce lieu pourra servir de billetterie au Festival.

Par ailleurs ce local, une fois nettoyé par l'ASSCA, pourra servir à toutes les associations amadoriennes pour mettre en avant leurs activités et pourra également servir de lieu d'expositions.

Mme le Maire précise que ce lieu est desservi par une borne wifi

M. Delpierre soulève le problème de l'assurance de ce bâtiment.

Le conseil municipal valide le principe de l'affectation de ce bâtiment auprès des associations locales sous réserve d'établir une convention, et mentionner les locations sur l'agenda google.

10- Délibération Mise en souterrain ligne Electrique Télécom et Eclairage public Mayrinhac le Francal

Mme le Maire expose au conseil que :

La Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL) prévoit de réaliser les travaux de sécurisation des réseaux électriques dans la commune, mentionnée ci-après :

Dossier :39520

Prestation : DISSIMULATION avec TX ER

Détail :Sécurisation BT sur MAYRINHAC LE FRANCAL

Dans le cadre de ces travaux, la commune de ROCAMADOUR doit assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension ou de rénovation de l'éclairage public, ainsi que la maîtrise d'ouvrage des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique.

Afin de faciliter la coordination de ces travaux avec ceux de la FDEL et d'alléger la tâche incombant à la commune, il propose au conseil d'appliquer des dispositions de l'article L.2422-12 du code de la commande publique. En effet Lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, l'article L.2422-12 permet à ces derniers de désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Mme le Maire précise que la FDEL a donné, par délibération du 23 octobre 2008, un accord de principe sur ces dispositions. Elle pourrait donc être désignée par la commune pour assurer la maîtrise d'ouvrage complète de ces travaux dont le coût lui serait remboursé intégralement. Elle présente un devis estimatif correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Désigne la Fédération Départementale d'Electricité du Lot pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de d'extension ou de rénovation de l'éclairage public.

- Désigne la Fédération Départementale d'Electricité du Lot pour assurer la maîtrise d'ouvrage complète des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique

- Autorise Mme le Maire à signer, avec le président de la FDEL, dans le cadre des dispositions de l'article L.2422-12 du code de la commande publique, une convention présentée ultérieurement après étude ; le coût TTC des prestations réalisées pour le compte de la commune par la FDEL étant intégralement répercuté sur la commune.

- S'engage à financer ces travaux conformément aux devis estimatifs correspondants et à inscrire les dépenses correspondantes sur le budget communal.

11- Réseau WIFI public lotois – groupement de commandes

Mme le Maire rappelle que depuis 2018 le syndicat mixte Lot numérique a installé un réseau de 96 bornes de WIFI public dans 80 communes. Le marché porté par Lot Numérique s'achève fin 2021. Le syndicat propose de poursuivre le réseau Wifi public lotois dans le cadre d'un groupement de commandes pour pérenniser les avantages du système mutualisé : gestion du réseau assuré par le syndicat, portail d'authentification mutualisé, reconnexion automatique entre toutes les bornes du réseau....

Le syndicat va lancer un nouveau marché pour la période 2022-2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes lancé par Lot Numérique pour la période 2022-2025

12- Assistance à maitrise d'ouvrage pour les équipements techniques et scénographiques du centre des congrès

Mme le Maire donne connaissance de la proposition de M. MARTINEZ qui a fait la présentation de sa mission en début de réunion.

Cette mission pourrait lui être confiée pour un coût de 8 400 € ttc, soit un forfait de 600 € la journée avec une estimation de 14 journées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Donne son accord pour confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à M. MARTINEZ
- Donne délégation à Mme le Maire pour signer tous documents relatifs à cette mission.

13- Programme voirie 2021 Cauvador – Plus-value à charge de la commune

M. Baudet indique que la commune va bénéficier dans le cadre du programme de voirie 2021 de Cauvador de travaux sur la VC 117 (Marcayou) dont une partie qualitative reste à la charge de la commune. A ce titre la commune devra verser à Cauvador un fonds de concours à hauteur de 283.50 € ht représentant la partie « qualitative » de ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Donne son accord pour verser ce fonds de concours à Cauvador à hauteur de 283.50 €, à prévoir à l'article 2041512 du Budget primitif de la commune
- Délègue Mme le Maire pour mettre en application cette décision

M. Baudet évoque par ailleurs le problème de la prise en charge de la réhausse des bouches à clefs : Cauvador : Non. Syndicat AEP ? Commune ?

Le planning des travaux est indiqué par M. Baudet : entre le 15 et le 25 juin 2021 pour intervention sur « les Coudercs », « Girgoulet » et « Marcayou »

14- Décision modificative n°1 sur BP 2021 Commune

Afin d'intégrer diverses modifications apparues depuis le vote du BP 2021, Madame le Maire propose le tableau suivant :

	articles		articles	
Investissement	Dépenses		Recettes	
Illuminations de Noël	21568-472	+ 655.00		
Travaux voirie Marcayou	2151	- 940.00		
Fonds de concours Cauvador voirie Marcayou	2041512	+ 285.00		
	Total	0.00	Total	

Après avoir pris connaissance du tableau et des éléments ci-dessus et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 9 voix « pour » + 1 pouvoir, 3 voix « contre » (H.Delpierre, M. Hereil, G. Blanc), 2 abstention (JL Mejecaze, A. Lagorsse):

- Donne un avis favorable pour ces rectifications sur le BP 2021 Commune
- Mandate Mme Le Maire ou un adjoint pour mettre en application ces dispositions.

Concernant les illuminations de Noël il est demandé de prévoir l'achat de guirlandes couleur blanche au lieu de bleue.

15- Comptes rendus de commissions

Visite de la gendarmerie : M. de Houx précise qu'une réunion a eu lieu le 5 mai avec les services de la gendarmerie qui ont indiqué qu'au niveau du poste saisonnier de Rocamadour 3 gendarmes seraient présents en semaine et 4 le Week end. Un gendarme sera présent en permanence au poste pour saisir les dépôts de plainte – service qui n'existait pas auparavant.

Par ailleurs ils ont sollicité la réservation d'une place de parking sur la place B. de Ventadour en plus de la mise à disposition du garage de l'ex CD 32.

M. Mejecaze demande si les gendarmes peuvent verbaliser un stationnement gênant ; réponse OUI.

Compte rendu Réunion Cauvaldor du 3 mai 2021 : Mme le MAIRE indique que lors de la réunion il a été adopté le règlement d'intervention des aides à l'immobilier d'entreprises. Plus particulièrement il a été décidé d'apporter le soutien de Cauvaldor à la réalisation du programme immobilier de la Société Andros.

A également été évoqué le PCAET (plan climat Air Energie Territorial) et il a été décidé d'approuver une convention de partenariat tripartite entre le collectif Pap, Quercy Energies et la Com/Com.

Cauvaldor inscrira le critère du photovoltaïque dans le PLUI/H afin d'éviter que le territoire devienne un champ de panneaux photovoltaïques.

16- Questions diverses

Projet implantation panneaux photovoltaïques au stade : M. Laborie indique qu'il a reçu une proposition par l'intermédiaire de la fédération française de rugby pour l'implantation d'une courbe autour du stade recouverte en photovoltaïque. Proposition refusée à l'unanimité par les élus.

Demande d'extension de terrasse restaurant : Mme le Maire donne lecture d'un courrier sollicitant l'extension de la terrasse d'un restaurant au niveau de la place Bernard de Ventadour. Considérant le précédent que cela pourrait créer et considérant la dangerosité du lieu, le Conseil municipal refuse à l'unanimité cette demande.

Dépistage Covid : La mairie a reçu une proposition de la Croix Rouge Française pour une campagne de dépistage par tests antigéniques, réalisés par prélèvements nasopharyngés. Dates possibles : 26 mai ou à partir du 8 juin.
Proposition refusée.

Site remarquable du Goût : M. Amaré a participé à une réunion sur le thème du projet alimentaire territorial (PAT) porté par Cauvaldor. A été évoqué la possibilité pour Rocamadour d'adhérer à la fédération des Sites Remarquable du Goût avec l'idée de réaliser, en collaboration avec Cauvaldor, une fête tournante avec les autres sites remarquables du goût (Safran de Cajarc, Noix de Martel, Truffes de Lalbenque, et fromages de Rocamadour).
Le conseil municipal rappelle que ce dossier a déjà été étudié par l'ancienne municipalité. La création de l'association n'a pu aboutir par manque de disponibilités des producteurs locaux mais aussi des producteurs adhérents au Syndicat.
M. Amaré a bien fait remarquer que, de mai à septembre, il n'y aurait aucune participation et aucune organisation de manifestation possible par Rocamadour.
Mme Vilard rappelle les difficultés rencontrées pour la création de l'association et pense que la situation sera la même maintenant.
M. Amaré demande de réfléchir à cette proposition.

Convention Santé Communale : M. De Houx expose l'offre reçue de la part d'une compagnie d'assurance qui propose une offre promotionnelle aux habitants ayant leur résidence principale sur le territoire de la commune en contrepartie d'une aide à l'information apportée par la Commune auprès de chaque habitant.
Proposition refusée par le Conseil Municipal.

Subventions aux associations : M. Mejecaze demande que, lors de la prochaine réunion du Conseil municipal, soit discuté le principe d'attribution des subventions aux associations.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 1 heures.

Mme le MAIRE,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,